

POUR

# RETRAITÉS

Dossier

## La Sécu à 100 % des soins prescrits

### ACTUALITÉS

3

Contre la très dangereuse  
obstination du gouvernement  
La lutte continue

### VIE SYNDICALE

12

Réforme des retraites  
Les retraité-es  
pleinement engagé-es

### CULTURE ET LOISIRS

16

Yannick Le Marec  
Notre héritage  
colonial

# Étranges « libéraux »

La liberté de manifester ? Mise en cause par la stratégie de maintien de l'ordre. Blessures graves, mutilations voire pire, instrumentalisation des forces de police, retour des charges de brigades mobiles à moto, prosrites depuis 1986 avec la mort de Malik Oussekiné, usage disproportionné d'armes qu'aucune autre police européenne n'emploie en pareil cas. Et on ne compte plus les rassemblements interdits puis rétablis par la justice administrative.

La liberté associative ? À l'image des pressions mises sur la LDH, elle est gravement mise en cause. Depuis 2021, le décret sur le prétendu « contrat »

d'engagement républicain vise à asphyxier les associations indépendantes et critiques, dont plusieurs ont déjà été l'objet d'intimidations préfectorales.

Les libertés « informatiques » ? Elles aussi sont en recul avec une surveillance accrue de la population du fait de la loi récente utilisant la perspective des Jeux olympiques pour introduire la surveillance de millions de personnes à la recherche de « comportements anormaux » par

des drones et des caméras dites « intelligentes ». On pourrait malheureusement allonger la liste.

Le moment de ces attaques n'a rien de mystérieux. Le passage en force d'un pouvoir sans majorité parlementaire, désavoué par une large majorité de citoyennes et citoyens, et contesté par la totalité des organisations syndicales, met en lumière une crise démocratique profonde, touchant à la fois le respect des libertés fondamentales, le dialogue social et la confiance des citoyennes et citoyens en celles et ceux qui ont le devoir de les représenter. Faut-il qualifier cela d'illibéralisme, d'autoritarisme ou encore autrement ? En tous cas, cela aboutit au paradoxe que plus rien n'est « libéral » pour la société afin que tout le demeure pour l'économie... se dessine ainsi un combat pour nos libertés à mener de concert avec celui pour nos droits sociaux : retraite, Sécurité sociale...

La FSU s'y engage pleinement.



**Benoît Teste**

Secrétaire général de la FSU

## SOMMAIRE

### ■ VUE D'ACTU

- p. 3 Contre cette très dangereuse obstination  
Le mouvement social ne tourne pas la page
- p. 4 Sortir de la culture guerrière  
Quel progrès social sans la paix ?
- p. 5 Plus d'un tiers des ménages en risque  
de précarité ou de pauvreté  
Inflation plus forte pour les plus pauvres
- p. 6 Crise sociale et politique  
La « démocrassie » du Président

### ■ DOSSIER



p. 7 à 10 LA SÉCU À 100 %  
DES SOINS PRESCRITS

### ■ VUE D'ACTU

- p. 11 Un bien commun essentiel à protéger  
La bataille de l'eau

### ■ VIE SYNDICALE

- p. 12 Réforme des retraites  
Les retraités pleinement engagés
- p. 13 67<sup>e</sup> congrès de la FGR-FP,  
DAX, 4-6 avril 2023  
Un congrès combatif
- p. 13 Le Groupe des 9  
Dans le mouvement retraite

### ■ ENTRETIEN

- p. 14-15 Professeur André Grimaldi  
La maladie chronique du système  
de santé : diagnostic, traitement

### ■ CULTURE LOISIRS

- p. 16 YANNICK LE MAREC  
LE GRAND PILLAGE  
Notre héritage colonial

### POUR RETRAITÉS

Supplément à la revue *POUR* n° 248 de mai 2023, revue de la Fédération syndicale unitaire (FSU), 104, rue Romain-Rolland, 93260 Les Lilas – Tél. : 01 41 63 27 30 – Fax : 01 41 63 15 48  
Internet : [www.fsu.fr](http://www.fsu.fr) – Mèl : [fsu.nationale@fsu.fr](mailto:fsu.nationale@fsu.fr) – [pour@fsu.fr](mailto:pour@fsu.fr)  
– N° CP : 0725 S 07429 / N° ISSN : 1246-077 X  
Directeur de la publication : Benoît Teste  
Ce seize pages a été coordonné par Marylène Cahouet, Jacques Lecoffre, Claude Rivé et Jean-Louis Viguier –  
Photo de couverture : © Augusto/AdobeStock.com  
– Impression : L Imprime Encore (Neuilly-sur-Marne, 93)

CONTRE CETTE TRÈS DANGEREUSE OBSTINATION

# Le mouvement social ne tourne pas la page

Après trois mois de mobilisation unitaire sans précédent, le président Macron a promulgué sa réforme : dorénavant, il faudra travailler jusqu'à 64 ans pour espérer partir à la retraite. Mais la crise sociale et politique n'est pas finie et les mobilisations perdurent.



Soudés et déterminés

**L**e Conseil constitutionnel a validé une réforme désavouée par une très grande majorité de la population et censuré les rares « dispositions sociales ». Il a rejeté les deux projets de référendum d'initiative partagée. Cette double décision est une « incitation à pouvoir contourner la délibération parlementaire en recourant à une loi rectificative de la Sécurité sociale », déclarent des universitaires en droit public. L'intersyndicale a immédiatement riposté : la lutte continue, les manifestations et casseroles accompagnent bruyamment les déplacements du Président et de ses ministres partout dans le pays.

Le chef de l'État est loin d'en avoir fini avec la crise sociale et politique qu'il a provoquée et qu'il ne cesse d'attiser. Entêtement et autosatisfaction marquent toutes ses prises de parole. Pour tenter de faire oublier sa contre-réforme

des retraites, il annonce une feuille de route pour les cent jours à venir, en fixant trois priorités : le travail, l'ordre républicain, auquel il joint le dossier de l'immigration, et les sujets d'actualité parmi lesquels l'Éducation et la santé. Les réactions sont unanimes : un discours totalement déconnecté des préoccupations de la population, de la grave crise sociale et démocratique qui secoue le pays.

## Déni de démocratie.

Le président refuse d'entendre l'opposition de sept Français sur dix, refuse de voir les difficultés de la grande majorité de la population : inflation galopante aux conséquences dramatiques sur le quotidien, difficultés grandissantes d'accès aux soins, à des services publics toujours attaqués. Il fait des promesses auxquelles personne ne croit (remplacements dans les classes dénaturant les statuts et le mé-

tier, assurance de pouvoir se soigner en 2024...). Plus personne n'est dupe. L'insistance du Président sur la nécessité de l'ordre résonne fort quand on songe à la répression et au déni démocratique. Ne pas prendre en compte l'existence d'une mobilisation largement majoritaire, c'est se déclarer adversaire de la démocratie. Emmanuel Macron peut-il continuer longtemps à s'arc-bouter de plus en plus seul sur les intérêts des plus riches ?

## Une mobilisation unitaire toujours déterminée.

Comment la page des retraites pourrait-elle être tournée alors que cette violente attaque contre le système par répartition est perpétrée au nom de sa... sauvegarde ? L'intersyndicale reste soudée et déterminée : refus de toute participation aux discus-

sions officielles, multiplication d'actions locales unitaires, avant le 1<sup>er</sup> mai, journée sans précédent de protestation.

Il y a maintenant quatre mois, la propagande gouvernementale avait osé enrôler d'office les personnes à la retraite dans le soutien à son funeste projet, puis les avait déclarées indifférentes. Propos vite démentis, tant leur engagement dans les mobilisations est visible et efficace. Actifs et retraités ensemble ont déjoué cette tentative d'opposer les générations : toutes et tous savent que toute régression imposée à une génération, toute baisse du niveau des pensions frappent l'ensemble du monde du travail.

Les retraités continueront à être nombreux, nombreuses dans le mouvement social qui fixe un prochain rendez-vous le 6 juin. ♦

Marylène Cahouet  
et Claude Rivé

## SORTIR DE LA CULTURE GUERRIÈRE

# Quel progrès social sans la paix ?

Trente-six guerres ou conflits armés sont recensés actuellement sur notre planète, sans parler de ceux qui couvent.

**P**outine rêve de recréer l'empire des tsars en pillant l'Ukraine ; Erdogan veut anéantir le peuple kurde ; Israël s'approprie la Palestine ; les États-Unis par le biais de l'OTAN et la Chine se disputent le leadership pour dominer le monde ; de nombreux pays dont la France par le biais d'entreprises comme Total, Orano (ex Areva), Bolloré, et plein d'autres, pillent l'Afrique, le sud-est asiatique ou l'Amérique du Sud.

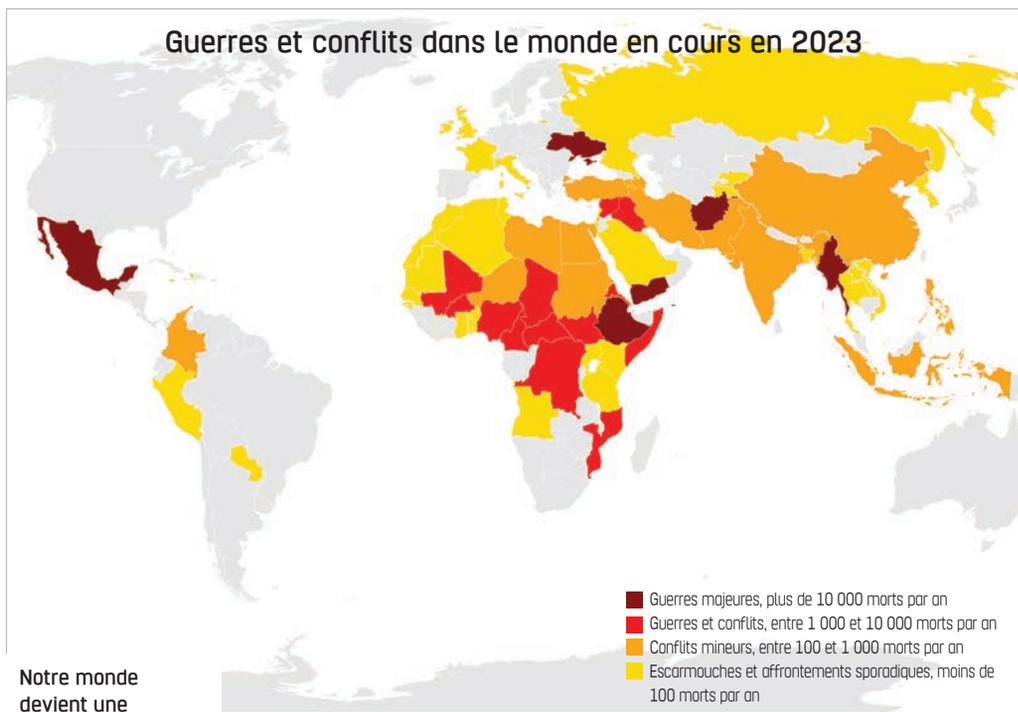
S'ajoutent à cela les ventes d'armes (la France est au 3<sup>e</sup> rang mondial), la corruption pour maintenir en place des dictatures permettant de continuer à piller, et le dérèglement climatique.

Toutes ces causes font qu'aujourd'hui notre monde devient une véritable poudrière, au profit de quelques milliardaires. Mais si, pour beaucoup, contre la guerre en Europe ou dans le monde nous ne pouvons pas grand-chose, il faut savoir que parfois celle-ci se prépare tout près de chez nous.

## À nos portes

Par exemple, dans le Loir et Cher : les Yéménites reçoivent sur la tête des missiles qui sont fabriqués à côté de Romorantin par MBDA. Là-bas, les dirigeants français ont vendu ces armes aux deux belligérants. Ce conflit aurait déjà fait près de 800 000 morts, 3 millions de déplacés, une famine terrible...

De 2012 à 2021, la France a vendu à la Russie des lunettes infrarouge, qui servent sur les chars russes en Ukraine. Ces armes sont fabriquées par Thalès dont une usine est implantée à Vendôme. Pourtant, en 2014, la France signait un traité européen s'engageant à boycotter les



Notre monde devient une véritable poudrière

ventes d'armes à la Russie. Et puis le Conseil Départemental du Loir et Cher parraine le sous-marin nucléaire *Le Terrible* au nom du bien fondé de la force nucléaire de dissuasion.

## Illégitime et coûteux... horriblement

Au-delà de l'aberration de faire croire que la paix peut s'imposer par la force, ce rôle de gendarme que s'octroient les pays possédant l'arme nucléaire n'a d'autre objectif que de dominer le monde. Il n'y aura pas de paix durable tant qu'il y aura des rapports de dominants à dominés ; tant que des pays, des entreprises s'arrogeront le droit de piller les autres ; tant que des millions d'individus seront obligés de fuir leur pays pour échapper aux guerres, à la misère qu'ils subissent, au dérèglement clima-

tique... Il faut rendre illégitime cette démarche de la terreur, développer une culture de paix fondée sur le respect mutuel, la tolérance, des rapports d'égal à égal entre les pays. Il faut réduire progressivement les arsenaux nucléaires qui coûtent très cher. Un exemple : la modernisation de l'armement nucléaire français va coûter 13 M€ par jour jusqu'en 2027.

## Au détriment des investissements utiles

Qui peut croire que l'emballement des dépenses militaires permettra de développer dans le même temps des investissements utiles socialement pour l'environnement, la santé, l'Éducation, les investissements nécessaires pour une vieillesse heureuse ?

On veut nous imposer une régression sociale sans précédent, c'est cohérent.

Des sujets essentiels comme la guerre en Ukraine, les livraisons d'armes, les sanctions n'ont fait l'objet d'aucun débat sérieux au parlement.

Le budget 2023 a été imposé à coups de 49-3 : nous sommes dans une démocratie de mesures d'exception.

Nous, retraités, nous impliquons fort justement dans les luttes sociales actuelles. La question de la paix ne peut être absente de nos revendications, elle doit aussi reposer sur la justice sociale et fiscale, l'égalité, la dignité, la fraternité et la solidarité entre les peuples.

Cette culture de la paix sera beaucoup plus efficace que celle qu'on veut nous imposer par la force. L'information des citoyens mérite pour le moins autre chose qu'un discours univoque. Le monde a besoin de paix, et la paix a besoin de monde. 📌

**Daniel Colin**

PLUS D'UN TIERS DES MÉNAGES EN RISQUE DE PRÉCARITÉ OU DE PAUVRETÉ

# Inflation plus forte pour les plus pauvres

Si on constate que les dépenses augmentent plus vite que l'inflation, la hausse des prix affecte différemment les ménages selon leur profil socio-économique, leur localisation et la structure de leurs dépenses.

**L**es hausses de prix sont très contrastées d'un type de produit à l'autre.

Les hausses les plus spectaculaires concernent les énergies fossiles : carburant, gaz naturel et gaz de ville, fioul, affichent des hausses souvent supérieures à 80 % qui peuvent même atteindre 140 % pour le fioul domestique. Ces hausses affectent aussi, par contrecoup, tous les biens et les services qui incorporent un fort contenu énergétique au cours du processus de production. C'est vrai pour la plupart des produits alimentaires, comme les huiles et graisses, les fruits et légumes, les viandes et poissons, mais aussi pour les services de transport et les véhicules neufs.

## Un net décrochage entre pouvoir d'achat perçu et pouvoir d'achat mesuré

Ce décalage serait lié au poids croissant des dépenses contraintes dans le budget des ménages. Ces dernières correspondent à des dépenses engagées par contrat et faisant souvent l'objet d'un débit automatique : assurances, abon-

Un impact de l'inflation beaucoup plus important pour les pauvres



Le coût du panier a progressé de 16 % en moyenne

nements téléphone et Internet, loyers, remboursements d'emprunts, etc. Lorsque leur part est élevée, il devient plus difficile de faire face aux autres dépenses courantes (alimentation, transport, habillement, restes à charge de santé, logement etc.). La hausse concerne avant tout le logement, premier budget des ménages. Les dépenses sont plus importantes pour les ménages pauvres que pour les ménages aisés. Elles sont également beaucoup plus élevées pour les locataires ou les accé-

dants à la propriété que pour les propriétaires n'ayant plus d'emprunt immobilier à rembourser. Le poids des charges s'ajoute à la cherté des loyers. Les dépenses sont aussi particulièrement importantes là où le prix du logement est élevé : en région parisienne et au centre des agglomérations. Le poids de ces dépenses affecte les ménages de façon contrastée : elles représentent 41 % du budget des ménages pauvres, contre seulement 28 % pour les ménages aisés.

## Un panier très inégalitaire

Le coût des biens et services associés au logement, au transport et à l'alimentation a connu une hausse importante entre 2017 et fin 2022, notamment en 2021-2022. En moyenne, le coût du panier a progressé de 16 %, avec de fortes disparités d'un produit à l'autre. Sa composition diffère d'un ménage à l'autre. La hausse est la plus forte pour les classes moyennes, les ménages ruraux,

les propriétaires et les personnes âgées. Mais quand on rapporte l'augmentation du coût du panier au revenu des ménages c'est pour les ménages pauvres que l'impact est le plus fort.

## Les revendications de la FSU pour les retraités-es

Les revendications de la FSU prennent en compte ces inégalités devant l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat. Au-delà des mesures de ré-indexation des pensions sur le salaire moyen et du rattrapage des pertes accumulées, elle continue de revendiquer une pension minimum au moins égale au SMIC et une réévaluation plus importante des pensions des catégories C et B de la fonction publique. ♦

Jean-Bernard Shaki

Cet article s'inspire très largement de deux études de France Stratégie :

► <https://www.strategie.gouv.fr/publications/alimentation-logement-transport-inflation-pese-t-plus>

► <https://www.strategie.gouv.fr/espace-presse/depenses-pre-engagees-pres-dun-tiers-depenses-menages-2017>

## CRISE SOCIALE ET POLITIQUE

## La « démocrassie » du Président

En France, en Europe, aux USA, partout dans le monde la démocratie va mal, malmenée par des dirigeants dont certains prétendent « en même temps » la respecter à la lettre, ce qui oblige à se poser la question : c'est quoi, la démocratie ?

**P**our le Robert<sup>1</sup> : « *Forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple ; État ainsi gouverné. Être en démocratie* ». Il précise quelques formes possibles : « *Démocratie directe, où le peuple exerce directement sa souveraineté. Démocratie participative, où le peuple participe à la concertation et aux décisions. Démocratie représentative, où le peuple élit des représentants* » qui ne sont pas nécessairement exclusives les unes des autres. Un indice de démocratie sur 10 est établi par *The Economist Intelligence Unit*<sup>2</sup> avec pour critères : processus électoral et pluralisme, fonctionnement du gouvernement, participation politique, culture politique, et libertés civiles. Il voit la Norvège classée première et l'Afghanistan dernière. La France, avec moins de 8, s'est vu attribuer la dénomination peu glorieuse de « *démocratie défailante* » en 2020 et 2021 (elle atteint 8,07 en 2022).

## « Démocratie défailante »

Les libertés civiles ont rétréci avec la criminalisation des mouvements sociaux et les entraves au droit de manifester sans crainte de violences policières. Sur la liberté de la presse, qui formellement existe, c'est une forme dégénérée de liberté du fait de la concentration massive des médias aux mains de quelques personnes et groupes d'intérêts privés. Cette absence de diversité est aggravée par la réduction du journalisme d'enquête et d'analyse et la reprise uniforme des dépêches d'agence. Internet, bien



Le mépris du peuple

que libre, est gouverné en pratique par les algorithmes des GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft, auxquels il faut ajouter Twitter et autres réseaux sociaux) qui ont fait de la majorité des usagers une clientèle captive, vulnérable aux *fake news* de plus en plus élaborées grâce à des technologies qui rendent quasi indétectables les manipulations. Au niveau du gouvernement, non seulement la communication a remplacé l'information, mais le mensonge est devenu une pratique assumée, avec les « éléments de langage » changeant le sens des mots, chaque régression étant claiournée comme un progrès. La participation citoyenne à la politique, entre deux élections, se résume à des grand-messes sans conséquences (états généraux de..., Grenelle de..., convention citoyen-

ne sur...) et à des « concertations » sur des décisions déjà prises. Par habileté du pouvoir et/ou maladresse des opposants, ces apparences permettent au président d'être qualifié de « centriste » par la presse étrangère, tandis que La France Insoumise serait « gauche radicale » ou « extrême gauche » !

## Déni de démocratie avec le dossier retraite

L'épisode de la réforme est éclairant sur l'affaiblissement de la démocratie en France ; en quelques mois, nous avons tout eu : les mensonges (parfois contradictoires entre eux !), les pseudo concertations, le mépris du peuple rebaptisé foule ou même factieux, et même le mépris de l'Assemblée nationale, la ré-

pression des manifestations, le rouleau compresseur médiatique en faveur de la réforme.

Le juriste Alain Supiot en a fait une analyse très bien argumentée dans sa tribune : « *Un gouvernement avisé doit se garder de mépriser la démocratie sociale* »<sup>3</sup> (*Le Monde* du 15 mars 2023) ; de même le politologue Samuel Hayat dans *Libération* le 22 mars 2023 : « *La démocratie, Emmanuel Macron l'aura reniée trois fois* »<sup>4</sup>. ♦

Hervé Le Lourec

1. <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/democratie>

2. dossier téléchargeable sur <https://www.eiu.com/n/campaigns/democracy-index-2022/>

3. <https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2128>

4. [https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/la-democratie-emmanuel-macron-laura-reniee-trois-fois-20230322\\_7TM3VZ7CZ5D3JKQVDYHAGHQ4/](https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/la-democratie-emmanuel-macron-laura-reniee-trois-fois-20230322_7TM3VZ7CZ5D3JKQVDYHAGHQ4/)

# LA SÉCU À 100 % DES SOINS PRESCRITS : UNE RÉPONSE DE JUSTICE SOCIALE

Marylène Cahouet, Nadine Castioni, Monique Degos-Carrere, Hubert Duchscher, Marie-France Le Marec, Daniel Rallet, Claude Rivé, Jean-Louis Viguier.

« *La reconquête de la Sécurité sociale, pour un remboursement à 100% des soins prescrits est une urgence* » : tel est le mandat que s'est donné la FSU lors de son dernier congrès à Metz (novembre 2022).

La réaffirmation de ce positionnement intervenait dans un contexte où, pour la première, fois, le système à deux étages du remboursement des soins, si particulier à la France, faisait l'objet de remises en cause de la part d'institutions comme le HCAAM et la Cour des comptes, s'ajoutant aux critiques d'experts comme André Grimaldi, Frédéric Pierru, Brigitte Dormont, Didier Tabuteau. Le débat public sur « la grande Sécu », ou « Sécu à 100 % », était enfin lancé.

## Un peu d'histoire

En 1947, deux ans après la création de la Sécurité sociale, les mutuelles obtiennent un rôle dans le remboursement des soins, via la création du ticket modérateur.

À la fin des années 1980, deux éléments vont intervenir. Le tournant néo-libéral des politiques publiques, orienté vers la contraction des dépenses publiques et le développement des activités de marché ont progressivement réduit le champ d'action de la Sécurité sociale et ouvert un boulevard aux complémentaires santé devenues indispensables pour réduire les coûteux restes à charge. Aujourd'hui ces dernières remboursent à peine 50 % des soins de ville et prospèrent avec les dépassements d'honoraires et les a côté de la médecine (forfait hospitalier par exemple)

Par ailleurs, en 1992, les mutuelles ont accepté d'être placées sous le régime juridique européen des assurances au lieu de celui de la sécurité sociale. Le critère de rentabilité s'est substitué à celui de la satisfaction des besoins en privilégiant la tarification au risque, c'est à dire à l'âge. Un système d'options basé sur des cotisations différenciées accroît les inégalités d'accès aux soins. La

loi de la concurrence est implacable : depuis 2001 la « part de marché » des mutuelles diminue et leur nombre a été divisé par quatre. Les sociétés d'assurance gagnent du terrain. Le marché est de plus en plus concentré.

## ANI et PSC : deux lois contre la Sécurité sociale

En 2016, la loi issue de l'ANI (Accord national interprofessionnel) contraint les salariés du privé à adhérer au contrat collectif sélectionné par l'entreprise en contre partie de la prise en charge de la cotisation par l'employeur au moins à hauteur de 50 % ce qui est présenté comme un gain de pouvoir d'achat. Mais puisque l'employeur est mis à contribution, pourquoi ne pas lui imposer d'augmenter sa cotisation ? Si les contrats collectifs obligatoires offrent en général un panier de soins plus avantageux que les contrats individuels, c'est en grande partie en raison de la rupture intergénérationnelle. En effet les salariés qui partent

en retraite restent peu dans le contrat collectif puisqu'ils sont exclus du remboursement de la cotisation et subissent la tarification à l'âge qui suit.

Rupture également de la solidarité entre les actifs. Parce que les plus précaires et les chômeurs en sont exclus. D'autre part la complémentaire santé est en quelque sorte intégrée à la politique salariale : en effet l'employeur peut intégrer des options au contrat, faire varier sa participation au-delà des 50 % en lien avec la qualification du salarié, parfois jusqu'à 100 %.

Mais pourquoi avoir deux assurances obligatoires, la Sécu et la complémentaire, alors que cette dernière est inégalitaire et très coûteuse : ses frais de gestion sont cinq fois ceux de l'assurance maladie qui gère six fois plus de prestations ? La crise sanitaire COVID a bien montré que seule la Sécu permet de mutualiser les risques sur toute la population en étant solidaire. La complémentaire est une attaque contre la Sécu puisqu'elle justifie ses désengagements.

### L'alternative

La réponse ne peut être que politique et idéologique. Politique à cause des liens entre les lobbies des assureurs privés et l'État. Idéologique parce que la logique du marché l'emporte sur le service public et les valeurs de solidarité et d'égalité fondatrices de la Sécurité sociale. Avec l'ANI, et maintenant la Protection sociale complémentaire dans la Fonction publique, les partisans du marché espèrent marquer des points décisifs. C'est pourquoi les négociations en cours avec les organisations syndicales sont importantes pour en limiter les plus négatifs.

Mais nous avons un combat supérieur à organiser : faire de ce mandat de 100 % Sécu des soins prescrits une véritable alternative car c'est possible. 💧

## ATTAQUE CONTRE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

# Protection sociale complémentaire : les dangers se confirment...

La PSC transforme encore plus la protection sociale, rompt les solidarités intra et inter générationnelles. Elle affaiblit encore plus le rôle et les valeurs de la Sécurité sociale. Nous nous y opposons.

### Petit historique

**Fin janvier 2022** : signature de l'accord PSC (sous contraintes) par toutes les organisations syndicales. Selon l'argumentation gouvernementale, la participation à 50 % de l'employeur pour la complémentaire santé des actifs permettrait un « panier de soins » correct et redonnerait du pouvoir d'achat.

Les retraités de la SFRN ont dénoncé cet accord qui aggrave l'ouverture à la concurrence du système de santé :

- Contrat collectif obligatoire pour les actifs-ves

- Absence de solidarité professionnelle (part majoritaire du forfait dans la cotisation) et intergénérationnelle (les retraités peuvent souscrire au contrat collectif sans prise en charge de leur ministère d'origine et à des tarifs bien supérieurs)

- Découplage santé/prévoyance

- Système de décision non démocratique : il laisse le dernier mot aux opérateurs et aux ministères, les avis de la CCPPS (Commission paritaire de pilotage et de suivi) n'étant que consultatifs.

**Début 2023** : ouverture des négociations qui vont permettre de décliner l'accord interministériel au niveau des ministères. Dans les débats actuels, trois ministères sont regroupés : Éducation nationale, Enseignement supérieur et Jeunesse et Sports.



Découplage santé-prévoyance

© Martina Berg/AdobeStock.com

**Février 2023** : la DGRH donne quelques informations. Les discussions seront ouvertes uniquement sur les garanties optionnelles facultatives que l'employeur pourrait prendre en charge pour une part, la composition de la CCPPS, les taux de cotisation additionnelle, les solidarités et éventuellement la prévoyance.

La négociation ne concernera pas les éléments forts de la PSC : le panier de soins ne peut être amélioré, plafonnement à 50 % de la cotisation employeur, mécanisme de la cotisation d'équilibre obligatoire (cotisations = prestations et frais de gestion). Le couplage santé/prévoyance, si important en cas de longue maladie, n'était pas prévu. À la demande des syndicats, la possibilité en est ouverte.

## FONCTIONNAIRES RETRAITÉ·ES ET PSC

## Où en est-on ?

On connaît le sort réservé aux retraité·es dans l'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire imposé en février 2022 : exclu·es, elles/ils pourront adhérer au contrat collectif choisi par leur ancien ministère mais sans recevoir aucune participation de l'État.

**Calendrier des discussions :** il est extrêmement resserré. Pour une application en janvier 2025, il faudrait que l'accord ministériel soit signé avant la fin de l'année (le 19 juin !). En moins de 2 mois, comment informer les personnels de ces enjeux considérables pour leur vie ? Comment permettre des avancées dans un cadre aussi contraint ?

**Le marché**

Un seul opérateur sera choisi : les candidats devront satisfaire à un cahier des charges qui vise principalement leur aptitude à gérer les flux (cotisations, remboursement des 4 millions d'adhérents). Pour ce faire, assurances, groupes mutualistes peuvent candidater seuls ou en se regroupant... Leur solidité financière sera évaluée. Il n'est pas évident que la MGEN soit retenue même si elle s'est adaptée au marché concurrentiel de la santé en abandonnant progressivement la solidarité professionnelle et intergénérationnelle.

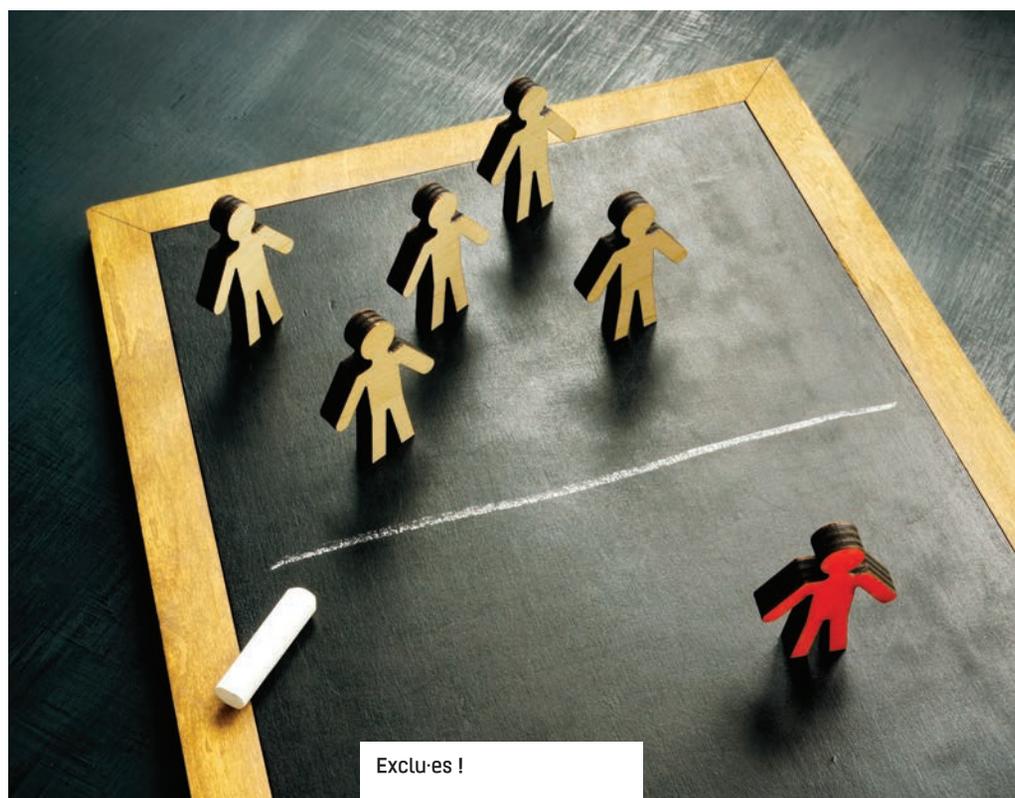
**Et pour les retraité·es ?**

La PSC sera facultative (il faudra se décider dans l'année 2024), sans participation de l'État (donc avec des cotisations évolutives), les retraité·es finançant la PSC des retraité·es. Sans oublier les options supplémentaires facultatives auto-financées également.

**Que faire ?**

Pour nous, la seule réponse possible est celle du 100 % Sécurité sociale pour tous les soins prescrits, la restitution des cotisations sociales (patronales et salariales), le développement du Service public de santé.

Nous devons donner corps à ce mandat et nous employer à le faire vivre partout dans la fédération. ♦



Exclu·es !

**S**i le montant de la cotisation pour les actives, actifs est établi à 50 % de la cotisation d'équilibre, pour les retraité·es il évoluera en fonction de leur âge pour atteindre après 6 ans de retraite 175 % et sera alors plafonné. Pour respecter l'équilibre financier du dispositif, il pourra quand même augmenter par la suite !

Les prochaines discussions vont porter notamment sur les mécanismes de solidarité entre actifs, actives et retraité·es. La FSU a pour objectif d'obtenir la meilleure couverture possible, le maximum de solidarité et le couplage de la prévoyance avec

la santé. Elle va aussi intervenir pour que le niveau de cotisation soit le plus bas possible, mais si le texte n'est pas modifié, beaucoup de retraité·es actuel·es iront directement dans le dernier palier (175 %).

**L'escroquerie du fonds d'aide**

Le texte interministériel prévoit un « fonds d'aide à destination des retraité·es » « selon leurs ressources » ce qui signifie que tous et toutes n'en seront pas bénéficiaires et que le calcul ne reposera pas sur les seules pen-

sions. « Le financement du fonds est exclusivement assuré par la collecte d'une cotisation additionnelle fixée à au moins 2 % des cotisations hors taxe acquittées par les bénéficiaires ». Ainsi donc les retraité·es cotiseront plus cher que les actifs, actives pour un fonds d'aide qui leur serait destiné ou pas ! De qui se moque-t-on ? Qui assurera la gestion de ce fonds financé par les seul·es cotisant·es ?

Quant aux options (qui prouvent, de fait, l'insuffisance du panier de soins), elles seraient à la charge totale des retraité·es.

Les mots solidarité, égalité, justice, n'existent pas en Macronie. ♦

## LES MUTUELLES À LA DÉRIVE

## Où va la MGEN ?

« MGEN prend soin de vous en œuvrant pour que chacune et chacun puisse s'approprier les enjeux liés à la protection sociale, parfois complexe. » L'éditorial du président de la MGEN se veut rassurant, mais se garde bien de fournir des éléments pour saisir les contours de cette complexité et les orientations prises.

Pourtant le Conseil d'Administration de la MGEN a adopté un plan stratégique visant à obtenir un maximum de contrats collectifs mis sur le marché par l'Etat dans le cadre de la nouvelle politique de protection sociale complémentaire des fonctionnaires d'Etat.

La philosophie de ce plan veut que, pour être compétitive et remporter des marchés, la MGEN

s'aligne sur les critères de gestion des assureurs privés.

Il faut donc baisser les effectifs et la masse salariale d'environ 20 % ; dans un premier temps, 500 emplois à temps plein devront être supprimés d'ici fin 2024. Les délégués détachés de l'Éducation nationale recrutés dans les départements qui participaient à l'animation des sections, passeront de 300 à 196

et seront regroupés au niveau régional. Leur mission consistera essentiellement en des activités de « lobbying et de management ».

## La logique PSC

Avec la PSC, l'État fixera le montant des cotisations calculées au plus juste. Afin de « dégager des marges », la MGEN veut améliorer son « efficacité commercia-

le » et met l'accent sur le « multi équipement » des adhérents : tâche prioritaire des « collaborateurs » qui devront profiter de « moments émotionnellement forts » pour placer toute une panoplie d'offres additionnelles payantes.

Le business remplace la solidarité, bien loin de l'esprit qui animait les enseignant-es syndicalistes qui ont fondé la MGEN. ♦

## QUE VIVE LA SÉCURITÉ SOCIALE

## Les propositions de la FSU

La FSU se mobilise pour la défense et la reconquête de la Sécurité sociale.

Le Congrès de la FSU de Metz (février 2022) affirmait : « Cette reconquête suppose d'en finir avec l'assèchement organisé des ressources de la Sécu (allègements et exonérations de cotisations) et de mener une politique visant l'emploi de toutes, une augmentation des salaires et une effectivité de l'égalité salariale entre femmes et hommes. Elle passe par la réaffirmation de la primauté de la cotisation sociale, l'opposition à la fiscalisation des ressources, la mise à contribution des revenus du capital, la requalification en cotisation de la CSG portant sur les revenus du capital. »

■ **Le modèle de la FSU n'est pas la PSC.** Et le Congrès renouvelait l'opposition de la FSU à la fusion des budgets de l'État et de la Sécu. La réforme de la PSC imposée par le gouvernement va à l'encontre du projet défendu par la FSU. Elle ne correspond nullement à nos man-



100 % des soins prescrits

datés de liberté d'adhésion à une complémentaire santé, aux principes de solidarité, d'universalité et de démocratie.

■ **La mise en place d'une Sécurité sociale** qui rembourse à 100 % les soins prescrits n'implique pas que tout sera remboursé : il faut imaginer une instance démocratique réunissant professionnel·les de santé, chercheurs chercheuses, usagers

usagers, institutionnel·les qui définissent un « panier » de soins et de prévention solidaire ambitieux sans dépassement d'honoraires en supprimant le secteur 2. Il faut construire une véritable démocratie sanitaire, avec une Sécurité sociale gérée par les assurés représentés par leurs délégués élus. On en aurait ainsi fini avec ce système à deux (trois ?) étages, coûteux et socialement injustes. Non seulement il n'y aurait plus

de double gestion mais gains de plusieurs milliards de frais inutiles.

■ **Le 100 % des soins prescrits est crédible :** chercheurs chercheurs et institutions (HCAAM, Cour des Comptes) critiquent les complémentaires et même proposent des alternatives. Pour y parvenir, il faut poursuivre notre dénonciation des complémentaires, notre analyse critique de la réforme et créer des convergences avec les autres forces syndicales, des hauts fonctionnaires, des militants mutualistes, les forces associatives. La FSU qui n'accepte pas que la santé soit considérée comme une marchandise doit travailler à l'émergence d'une alternative qui donne corps à l'objectif du « 100 % Sécu ». L'expérience unitaire contre la réforme Macron sur la retraite, le travail intersyndical sur la PSC doivent permettre de rassembler et d'avancer. ♦

UN BIEN COMMUN ESSENTIEL À PROTÉGER

# La bataille de l'eau

« Nous allons bientôt manquer de l'eau et c'est pourquoi je bois devant vous un verre d'eau précieuse puisqu'avant la fin du siècle, si nous continuons un tel débordement, elle manquera... ». L'avertissement de René Dumont en 1974 n'a pas été entendu, mais le pire est que l'avertissement aujourd'hui du GIEC n'est compris par le gouvernement que dans le cadre d'une politique de communication pompeusement baptisé « Plan eau ».

**L**a sécheresse dès ce mois d'avril sonne comme un signal d'alarme. Des restrictions dans l'usage de l'eau sont déjà imposées dans quelques départements.

L'irresponsabilité des gouvernements devant une menace aussi évidente est flagrante. Irresponsable la répression violente de la mobilisation contre les mégas bassines, lutte que la FSU a soutenue. Irresponsable parce que le gouvernement a laissé les clés de la politique agricole entre les mains du lobby de la FNSEA, qui s'oppose à la mise en cause du modèle de l'agrobusiness, gros consommateur d'eau et de pesticides. Une transformation des modes de production et de vie est nécessaire, incluant la remise en cause de certaines cultures et de l'élevage intensif.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement demeure problématique pour plusieurs centaines de milliers de personnes. Plus d'un million de ménages

ont du mal à payer leurs factures d'eau et 173 000 vivent sans WC à l'intérieur de leur logement. La situation est encore plus dégradée dans les territoires ultra marins.

La gestion de l'eau potable est un service public confié aux collectivités territoriales qui en déterminent librement le mode de gestion, soit directement sous forme de régie soit par délégation à une entreprise privée. Deux entreprises dominent le marché de l'eau : Suez et Veolia.

Pour la FSU, si l'eau est bien « un patrimoine commun », selon la loi sur l'eau de 1992, sa gestion ne saurait être privatisée. Plusieurs municipalités, d'ailleurs, l'ont réintégré dans le service public.

## Une situation mondiale inquiétante

L'eau est un sujet vital. Chaque minute, cinq personnes meurent de faim dans le monde parce qu'elles n'ont pas accès à l'eau potable. L'eau polluée et les environnements insalubres tuent chaque année 2,6 millions d'in-



Chaque minute 5 personnes meurent faute d'accès à l'eau potable

© r\_lee/AdobeStock.com

dividus dont 90 % ont moins de 14 ans.

Ressource essentielle à la vie, l'eau est privatisée, embouteillée et vendue, alors qu'elle contribue à la survie des êtres vivants. Mais l'accès à cette ressource vitale est si inégal qu'il ne peut que provoquer des conflits. Les tensions se développent autour des fleuves notamment : Tigre, Euphrate, Nil bleu, Jourdain et Brahmapoutre. En Afrique ou en Amé-

rique du Sud en particulier, les problèmes sont surtout liés au manque d'infrastructure ou aux problèmes de gestion. À moyen terme, l'enjeu serait de dessaliniser l'eau de mer pour la rendre propre à la consommation mais pour ce faire, il faut trouver des ressources énergétiques coûteuses pour l'environnement. Depuis 2010, l'ONU a déclaré l'eau potable, droit humain inaliénable. Mais 11 % de la population mondiale n'ont toujours pas accès à l'eau potable et le changement climatique pourrait provoquer une pénurie d'eau d'ici 2025 pour 4 milliards de personnes.

Au niveau mondial, il faut adopter des modalités de partage et d'usage de l'eau en révisant les politiques d'importation d'un grand nombre de produits qui provoquent une pénurie d'eau dans les pays pauvres.

Mais ici comme ailleurs, la solution passe par une gestion de l'eau transparente et démocratique. 💧

Daniel Rallet

Le changement climatique pourrait provoquer une pénurie d'eau d'ici 2025



© DR

RÉFORME DES RETRAITES

# Les retraité·es pleinement engagé·es

Dans toutes les mobilisations qui scandent depuis la mi-janvier le rejet de la réforme des retraites imposée par le gouvernement, la présence en nombre des retraité·es, constante et résolue, constitue un fait marquant et remarqué. Elles et ils apportent un démenti cinglant aux allégations les prétendant enclins majoritairement au soutien de la réforme en cours. « L'unité intergénérationnelle » du monde du travail s'est ainsi mise à l'unisson de l'unité syndicale.

**L**es retraité·es étaient là bien sûr pour exprimer leur solidarité aux actives et actifs lourdement et injustement pénalisés, là aussi parce que soucieux d'un autre avenir à construire pour la jeunesse d'où émergent bien souvent des visages qui leur sont proches et familiers, là encore avec la conviction, nourrie par l'expérience des réformes précédentes, que le recul social engagé les concernait aussi.

Cette réforme ne ferait qu'amplifier les dégradations qu'elles et ils subissent au fil des années et qui se sont si particulièrement accentuées depuis 2017, que ce soit en matière de pouvoir d'achat, de fiscalité ou d'accès aux services publics dont celui, si emblématique, de la santé. La perversité, les mensonges et le déni démocratique à l'œuvre ont aussi constitué un ressort puissant de leur engagement.



## Le déclassé social de l'ensemble de la population retraitée

Tous ces sujets, déjà au cœur d'une activité soutenue au sein de la FSU et des actions menées dans le cadre du « groupe des 9 », ne peuvent être dissociés des incidences de cette réforme. On peut légitimement parler de déclassé social programmé d'une partie importante de la société vouée à la marginalisation car considérée comme impro-

ductive et budgétivore. La place des retraité·es serait ainsi reléguée aux marges de l'évolution économique et sociale. En mettant dans le paysage social leurs revendications, les retraité·es donnent ainsi sens à une conception de la retraite, véritable temps de vie digne, libre et créative qui va de pair avec les bonnes conditions de sa jouissance qui valent pour toutes et tous, actuel·es comme futur·es retraité·es. ♦

Jacques Lecoffre

### ■ Marseille, 20 mars 2023

**Le G8 des Bouches du Rhône tenait une conférence de presse devant la préfecture...**

En même temps, une délégation du G8 était reçue par le cabinet du Préfet. Après avoir dénoncé l'usage du 49-3 et demandé le retrait d'un projet de loi opposé à toute justice sociale, nous avons choisi quelques extraits du préambule de la Constitution, pour rappeler que la démocratie sociale se trouve au fondement de notre République « démocratique et

sociale » ( Art. 1er). C'est bien pourquoi « un gouvernement avisé doit se garder de négliger ou de mépriser la démocratie sociale, spécialement lorsque ses représentants s'expriment – comme aujourd'hui – d'une seule voix. », comme le dit le juriste du droit du travail, Alain Supiot. Après avoir évoqué un risque majeur pour l'avenir démocratique de notre pays, nous n'avons pas manqué de rappeler les revendications des retraité·es, actuel·es comme futur·es.

Josiane Dragoni, SFR-FSU-13

### ■ SFR 67

**Rencontre sur la protection sociale**

Le 21 mars 2023, 14 collègues de la Section fédérale des retraité·es du Bas-Rhin (SFR 67) et 3 collègues de la Section fédérale du Haut-Rhin (SFR 68), se sont réunis dans un amphithéâtre de l'université de Strasbourg, pour discuter de la protection sociale. Marylène Cahouet, de la Section fédérale nationale (SFRN) a participé à l'animation de la réunion. Les travaux se sont terminés par un repas pris en commun au restaurant

67<sup>E</sup> CONGRÈS DE LA FGR-FP, DAX, 4-6 AVRIL 2023

## Un congrès combatif

245 participants sont arrivés à l'Atrium de Dax (45 % de femmes et 55 % d'hommes, âge moyen de presque 72 ans, le plus jeune ayant 62 ans et le plus âgé 89 ans).

Dans une période perturbée par la réforme des retraites, ce congrès a permis de nous retrouver pour travailler sur la motion revendicative qui a été votée à l'unanimité moins une abstention, après un travail en commissions. Une motion internationale appelant à « une éducation à la paix pour une culture de la paix » a été votée à une très forte majorité. Les modifications des statuts et du règlement intérieur de l'association ont été adoptées

ainsi que les rapports d'activité et financier et quitus a été donné au trésorier. Un représentant du Nouvel Elan pour les Services Publics a présenté la campagne signée par plus de 170 organisations syndicales, associatives et politiques dont le point d'orgue sera une mobilisation nationale du 12 au 14 mai à Lure (Hte Saône). Enfin, nous avons procédé aux élections habituelles. Les deux Jean-Pierre, Laurent et Lanson

ont laissé leur poste. Malgré des appels réitérés depuis plusieurs mois pour solliciter des candidatures féminines, le bureau national est encore uniquement masculin. Secrétaire général : Jacques Brillat (SNUipp-FSU), Trésorier : François Chelers (SNUipp-FSU). Secrétaires adjoints : Marc Veyrat (Solidaires), Jacques Fogliarini (SNES-FSU), François Chelers et Sylvain Housselle (adhérent direct). Le secrétaire général a pris « l'en-



gagement solennel » de remédier à cette absence de parité d'ici trois ans. Comme à l'habitude, ce congrès s'est terminé par une soirée festive. **Hélène Pougant**

### LE GROUPE DES 9

## Dans le mouvement retraite

La lutte continue

Le travail unitaire approfondi sur le corpus revendicatif qui unit le Groupe des 9 depuis maintenant neuf ans, la diffusion d'analyses argumentées, les expressions publiques et les récentes mobilisations ont permis la forte participation des retraités dans les rassemblements contre la réforme des retraites et ont affermi leur envie « d'en

être » avec les actives, les actifs et la jeunesse, associées dans le cadre d'une intersyndicale interprofessionnelle et intergénérationnelle inédite dans son unité et sa durée.

### Faire vivre et connaître les revendications

La prétendue volonté du gouvernement de sauvegarder le

pouvoir d'achat des retraités est un mensonge qui se heurte aux réalités : des sous-revalorisations, des prévisions du COR d'un fort recul du niveau de vie des retraités par rapport aux actives et actifs. Il appartient aux organisations du Groupe des 9 de porter dans ce mouvement, et au-delà, les réalités de la vie des retraités,

les propositions qu'elles formulent pour assurer les moyens d'une vie digne à la retraite pour toutes et tous, actuelles comme futures retraitées. Elles s'y emploient : le 1<sup>er</sup> mai en aura été une belle illustration. **Jacques Lecoffre**

universitaire voisin, qui a rappelé à certains leurs années d'études. Marylène a rappelé l'historique de la protection sociale en insistant sur un des acquis du Conseil national de la Résistance : la création de la Sécurité sociale, fondée sur la cotisation et des principes de solidarité et de démocratie. La Protection sociale complémentaire pour la fonction publique bouleverse ces acquis. C'est l'employeur qui sélectionnera un opérateur (assurance privée ou mutuelle) pour gérer la

complémentaire des agent.es devenue obligatoire. Si la cotisation est prise en charge à 50 % par l'État, les retraités sont exclus du dispositif, et devront contribuer jusqu'à 175 % de la cotisation par paliers d'âge. Plus de solidarité. Et le principe assurantiel d'une prestation, et donc d'une cotisation individuelle, en fonction des risques et des moyens de chacun, menace. Les collègues présents, dans leur grande majorité, ont découvert ces dangers et

souhaitent poursuivre la réflexion, en étudiant notamment le régime local de protection sociale, un des rares systèmes excédentaires. À d'autres rencontres !

**Richard Cabassut, SFR 67**

PROFESSEUR ANDRÉ GRIMALDI

# La maladie chronique du système de santé : diagnostic, traitement

Lors de ses vœux au monde de la santé, le président a estimé que tout le monde était à peu près d'accord sur le diagnostic, confondant les symptômes et la cause du mal. Or sans diagnostic étiologique précis, il n'y a pas de traitement efficace possible.

## Quel regard portez-vous sur notre système de santé ?

Le diagnostic cumule quatre défauts historiques de notre système de santé.

**1 En 1945 le grand bond en avant de la Sécurité sociale** s'est fait dans le cadre d'un compromis politique historique. Il en a résulté un système mixte à tous les niveaux : le financement à la fois par la Sécu et par les Complémentaires, la prestation publique (hôpitaux et centres de santé) et privée (médecine libérale), la gouvernance (État pour les hôpitaux, Sécu en négociation avec les syndicats libéraux pour la ville). Résultats : des frais de gestion exorbitants cumulant 7,6 Mds pour les complémentaires et 6,9 Mds pour la Sécu et pas de construction d'un service de santé pluriprofessionnel de proximité.

**2 En 1958 le grand progrès de la création des CHU** s'est fait en concédant aux médecins libéraux acceptant de venir tra-

vailler à plein temps à l'hôpital, un secteur privé. Les CHU vont développer l'excellence dans le domaine de la biotechnologie médicale mais au prix d'une relégation de la médecine générale et de la santé publique et d'une coupure avec la médecine de ville.

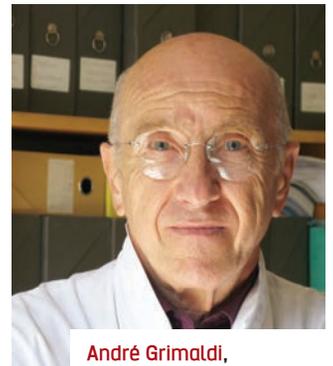
**3 Dans les années 2000 naît le concept d'hôpital-entreprise** au carrefour de deux théories : celle de la médecine industrielle et du médecin ingénieur et celle du *New Public Management* prônant la gestion privée des services publics. D'où la générali-

sation de la T2A en 2008 et l'adoption en 2009 de la gouvernance d'entreprise par la loi HPST (dite Bachelot) avec la mise en concurrence des hôpitaux avec les cliniques privées. Cette régulation par le marché est un échec pour deux raisons : le financement par la T2A n'est adapté qu'aux activités programmées standardisées comme la chirurgie simple, ambulatoire ; le malade est une personne anxieuse qui croit que « *si c'est cher c'est quand même que c'est mieux* ».

**4 En 2010 après les crises financière et économique, politique de réduction budgétaire** en transformant l'objectif national

des dépenses de l'Assurance maladie (ONDAM) régulièrement dépassé en un budget contraint indépassable avec deux mesures : une mise en ré-

serve en début d'exercice de plusieurs centaines de millions d'euros non rendus aux hôpitaux jusqu'en 2018 et la mise en place d'une péréquation volume/prix, postulant que l'augmentation de l'activité entraîne automatiquement une baisse des tarifs remboursés par la Sécurité sociale aux hôpitaux. En 10 ans, les tarifs ont baissé de 7 %. Les hôpitaux ont été condamnés à travailler toujours plus sans augmenter leur masse salariale. Comme prévu, le système a craqué en 2019, juste avant la pandémie. Celle-ci a montré la force d'un Service public au service du public avec des gestionnaires



**André Grimaldi,** Professeur émérite de diabétologie CHU Pitié Salpêtrière, membre du Collectif des professionnels et des patients pour la refondation de la santé (CPPRS).

au service des soignants et des soins gratuits grâce à la Sécurité sociale. Hélas, contrairement aux beaux discours initiaux et aux promesses du Président, le premier ministre a inauguré le Ségur en déclarant « *le diagnostic que nous avons fait était le bon, il ne s'agit pas de changer de cap, il s'agit seulement d'accélérer* ».

## Quelles propositions faites-vous ?

**1 Actualiser les valeurs de la médecine** sur la base de l'indépendance professionnelle mais en assurant l'égalité d'accès des citoyens à des soins de qualité sur l'ensemble du territoire et en respectant le principe du juste soin pour le patient au moindre coût pour la collectivité.

**2 Réduire les gaspillages et les rentes :** Grande Sécu par intégration des complémentaires, définition d'un panier de prévention et de soin solidaire pris en charge à 100 %, transparence des coûts de l'industrie, création d'un établissement public français ou mieux européen pour la production à prix coûtant des médicaments d'intérêt thérapeutique majeur tombés dans le domaine public, politique continue de pertinence des soins pour réduire le nombre de pres-

**Conclusion nous avons un désaccord avec le Président sur le diagnostic : notre système de santé souffre d'une privatisation rampante sous contrainte budgétaire.**

Santé : la régulation par le marché est un échec



© miralock/AdobeStock.com



Le travail en équipe pluriprofessionnelle doit se développer

tations et d'actes injustifiés estimés entre 20 et 30 %.

**3 Créer un Service de santé d'intérêt général territorialisé (SSGIT)** à partir de ses trois composantes : les hôpitaux et centres publics de santé, les ESPIC et centres privés à but non lucratif et les professionnels installés en secteur 1. Le SSGIT doit être centré sur les soins primaires et organiser le parcours des patients relevant du deuxième et du troisième recours. Le travail en équipe pluriprofessionnelle doit se développer grâce aux centres de santé et aux maisons médicales au sein des communautés professionnelles de territoire. Un conventionnement sélectif de ces structures avec la Sécurité sociale permettra de développer des financements alternatifs au tout paiement à l'acte. Les collectivités territoriales participeront au financement. La gouvernance impliquera les ARS décentralisées, les collectivités, les professionnels et les usagers. Il faut créer un service d'intérêt général de l'enfance et de l'adolescence et reconstruire le secteur psychiatrique.

**4 Développer la prévention individuelle et collective**

en doublant le financement actuel de la prévention grâce à la création d'un fonds abondé par des taxes sur les produits participant à la détérioration de la santé et sur les publicités afférentes. Il faut agir sur les déterminants de la santé, et développer une politique de santé environnementale, réduire les inégalités sociales de santé en appliquant l'universalisme proportionné et en finançant les missions de santé publique (dépistage, vaccinations, promotions de la santé en particulier de l'activité physique et éducation en particulier à l'école) grâce à la démarche proactive du « aller vers ».

**5 La démocratie sanitaire** regroupant l'ensemble des acteurs de la santé doit être formalisée à tous les niveaux et dans toutes les structures du système de santé, à l'hôpital comme en ville. Elle doit participer à l'évaluation de la qualité des soins et disposer d'un organisme expert fournissant une évaluation prospective de l'évolution des besoins de santé. Sa consultation doit précéder toute prise de décision par le pouvoir politique.

Ses propositions doivent systématiquement être soumises à la délibération et au vote du Parlement. Elle doit participer au développement d'une médecine communautaire (non communautaire)

**6 Face aux crises, l'État a un rôle incontournable :** création de centres publics de santé dans les déserts médicaux avec l'aide des collectivités territoriales et des hôpitaux, mesures permettant d'assurer la permanence et la sécurité des soins, blocage du processus actuel de financiarisation et d'ubérisation de la santé, en utilisant la caisse des dépôts et la banque publique d'investissement et si besoin en s'appuyant sur un dispositif législatif mettant la santé hors des lois du marché. On peut avancer avec les volontaires notamment avec les jeunes professionnels qui préfèrent travailler en équipe pluriprofessionnelle et participer à des missions de santé publique, en les déchargeant des tâches administratives chronophages. 📌

Propos recueillis par **Marylène Cahouet**

EN SAVOIR +

Auteur Chez Odile Jacob de :

Pr ANDRÉ GRIMALDI, YVANIE CAILLÉ  
FRÉDÉRIC PIERRU, DIDIER TABUTEAU

LES **MALADIES CHRONIQUES**  
VERS LA 3<sup>e</sup> MÉDECINE

20 MILLIONS DE FRANÇAIS CONCERNÉS

*Les Maladies chroniques vers la 3<sup>e</sup> médecine (2017)*

SOUS LA DIRECTION DE  
Pr ANDRÉ GRIMALDI  
FRÉDÉRIC PIERRU

**SANTÉ : URGENCE**

URGENCES, CRISES DE L'HÔPITAL, VÉRITÉ EN MÉDECINE

*Santé Urgence (2020)*

MANIFESTE POUR LA SANTÉ 2022

Pr ANDRÉ GRIMALDI

*Le Manifeste pour la santé 2022 (2021)*

L'HÔPITAL NOUS A SAUVÉS : SAUVONS-LE !

10 mesures pour sauver l'hôpital public  
PRÉFACE D'ALAIN SUPPIOT

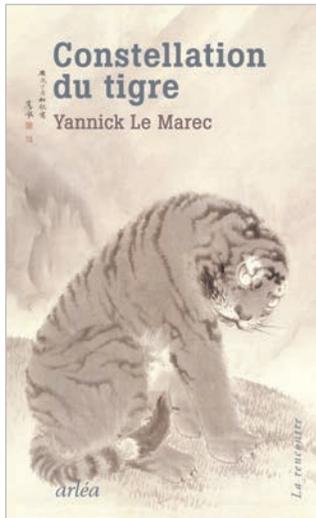
*L'hôpital nous a sauvés sauvons-le !*  
Préface d'Alain Supiot (2022).

YANNICK LE MAREC ET *LE GRAND PILLAGE*

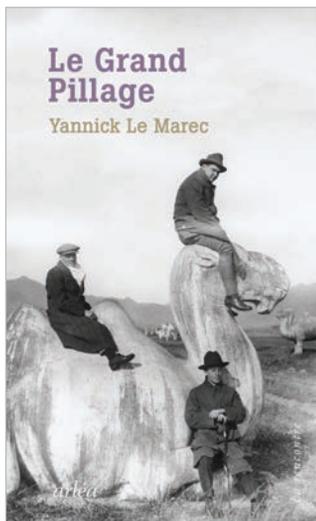


# Notre héritage colonial

Yannick Le Marec, historien, était maître de conférences à l'université de Nantes, jusqu'en 2016. Depuis cette date il a publié deux ouvrages aux Éditions arléa, *Constellation du tigre* (2021) et *Le grand pillage* (2022). Ici, l'auteur poursuit sa réflexion sur le récit colonial : comment le monde occidental accapare des richesses artistiques, quitte à les détruire.



*Constellation du tigre*, Yannick Le Marec, éditions arléa, collection : La rencontre mai 2021 174 pages - 18 €



*Le Grand Pillage*, Yannick Le Marec, éditions arléa, collection : La rencontre octobre 2022 208 pages - 18 €

**Dans *Le grand pillage*, tu décris les rapines de la colonisation, pourquoi es-tu intéressé par cette question ?**

La question de la spoliation des œuvres d'art et de leur restitution revient régulièrement dans l'actualité. C'est essentiel pour l'Afrique mais aussi pour l'Asie car des millions de meubles, peintures, sculptures et céramiques ont été pillés et sont aujourd'hui dans nos musées et parfois dans les salons des particuliers. Depuis le casse du musée de Fontainebleau en 2015, où sont conservés les trophées du sac du Palais d'Été de Pékin en 1860, on sait que les Chinois accordent un grand prix au retour de ces œuvres.

**Dans ce récit, tes personnages, Loti et Ségalen, sont deux écrivains et militaires, pourquoi ce choix ?**

Leurs écrits se chevauchent dans les premières années du XX<sup>e</sup> siècle. Marins, ils participent à l'aventure coloniale, avec un goût pour les voyages et le lointain. Loti est romancier et un reporter des guerres que la France mène pour bâtir son empire, Ségalen, un poète qui cherche dans « l'Ailleurs » une inspiration littéraire. Loti est en Chine lors de la guerre des Boxers, Ségalen une dizaine d'années plus tard pour une longue expédition. Dans les ré-

cits de l'un et les lettres de l'autre, on comprend l'ambition coloniale, sa violence, le racisme et le sexisme comme rapports ordinaires. Loti est un pillard dont les trophées ont rempli sa

***Il faut aller plus au cœur de ce que la colonisation nous a fait, [...] dans nos rapports aux animaux, aux œuvres ou aux voyages lointains.***

maison de Rochefort. Ségalen avait plus de retenue mais je raconte l'histoire d'une tête de Bouddha qui ne devait pas lui échapper...

**Tes deux livres n'ont pas le même sujet mais donnent l'impression de suivre une même piste...**

C'est vrai, *Constellation* évoque la présence du tigre encagé en France dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et les grandes chasses qui l'ont décimé en Asie ; je voulais, à travers la question animale, montrer comment la colonisation a façonné un imaginaire de l'animal sauvage, féroce et nuisible, dont témoignent les œuvres artistiques de cette époque. *Le Grand Pillage* entraîne sur les traces d'une partie des œuvres que l'on peut admirer dans les musées français : Fontainebleau, Branly, Guimet... Ces deux livres prennent la forme d'une enquête, partant de

notre actualité. Ils cherchent à mettre à jour une partie de notre héritage colonial. On sait les ravages de la colonisation sur les continents qui ont subi le joug impérial. Il faut aller plus au cœur de ce que la colonisation nous a fait, je dis bien nous, dans nos rapports aux animaux, aux œuvres ou aux voyages lointains. C'est un héritage dont il faut ouvrir toutes les malles pour en examiner lucidement le contenu.

**Et quel est ton rapport personnel à cette époque ?**

Comme écrivain de non-fiction, j'ai à la fois une certaine distance avec le sujet, ce qui me permet d'écrire, et une grande colère quand je constate que les musées cachent l'origine de leurs objets. Mais je suis aussi marqué par l'histoire de mon grand-père Joseph, paysan breton engagé en 1921 dans les troupes coloniales et mort en 1936 en Indochine. Il fait une apparition dans ces deux livres ; il sera au centre du prochain. ♦

**Propos recueillis par M. Cahouet**

Pour aller plus loin, lire l'entretien dans *Ballast* : [www.revue-ballast.fr/histoire-litterature-et-enquete](http://www.revue-ballast.fr/histoire-litterature-et-enquete)